

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014  
~~~~~

**REQUALIFICATION DES PLACES DU JEU DE BALLON ET DE LA PRADETTE  
RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Vu qu'en date du 27 novembre 2011, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée entre la communauté de communes et la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, afin de mettre en œuvre la requalification des places du Jeu de Ballon et de la Pradette,**

**Vu que l'étude de maîtrise d'œuvre a été initiée au cours de l'année 2012 avec la réalisation des phases esquisse et avant-projet,**

**Vu qu'en parallèle, les différentes demandes de subventions ont été lancées auprès de l'ensemble des financeurs potentiels,**

**Vu que ces travaux de requalification sont liés à la réalisation d'une importante opération de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, menée par le syndicat AIGUE,**

**Considérant que cette opération est dans l'attente d'aides financières depuis plusieurs années et nécessite l'arrêt de l'opération de requalification des places,**

**Considérant que la commune, n'ayant pas bénéficié des financements attendus, et compte- tenu de la nécessité de réaliser les travaux de réfection de réseaux au préalable, a communiqué par courrier en date du 12 novembre 2013 son intention d'abandonner le projet sous sa forme actuelle,**

**Considérant qu'elle demande à la communauté de communes de mettre fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,**

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'accepter la demande de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve en mettant fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de requalification des places du jeu de ballon et de la Pradette, au regard de l'insuffisance des financements mobilisables par cette dernière,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la résiliation de la dite convention.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 937 le 11/02/2014 Publication le 11/02/2014 Notification le <b>DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE</b> Gignac, le 11/02/2014 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65627-CC-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p>  <p>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------